



L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt janvier à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. André FONTANA, le Maire

Date de la convocation : 15 janvier 2021.

Date d'affichage : 25 janvier 2021.

Nombre de Conseillers : \* Présents : 15. \* Absent(s) : 00. \* Votant : 15.

Étaient présents : Daniel AUBRY, Jean-Michel CHATEAU, Andrée DEGRÈSE, Valérie DUSSET, André FONTANA, Jacques HUMBERT, Guillaume JAUTZY, Jean-Marc LEDERLÉ, Estelle LIES, Marielle MOUROT, Jean-Marie NICOLAS, Corinne BORN, Vincent REMICHIUS, Dominique KUTA, Philippe THOMAS.

Mme LIES Estelle a été désignée comme secrétaire de séance.

**001/2021: Forêt : Vente de bois sur pied.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au Conseil Municipal la vente de bois sur pied dans les parcelles 33 et 34 avec un tarif de retrait de 12€ le m<sup>3</sup> ainsi que dans les parcelles 28 et 31 avec un tarif de retrait de 15€ le m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, pour le bon déroulement des ventes, le Maire propose d'autoriser l'O.N.F à procéder à la vente des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire ainsi que des vente de bois sur pied.

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. D'approuver la vente de bois sur pied dans les parcelles 33 et 34 avec un prix de retrait de 12€ le m<sup>3</sup>.
2. D'approuver la vente de bois sur pied dans les parcelles 28 et 31 avec un prix de retrait de 15€ le m<sup>3</sup>.
3. De donner mandat à l'O.N.F pour effectuer les ventes.
4. D'autoriser le Maire à signer toutes pièces liées à la bonne exécution de la présente délibération.

**002/2021: Budget Général 2021: Utilisation du quart des crédits d'investissement.**

Le troisième alinéa de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'utiliser le quart des crédits d'investissement inscrits au budget général de l'année 2020 avant le vote du budget général 2021.

Pour le budget général 2020, le montant total des crédits inscrits aux chapitres 20 à 23 s'élève à 630 000 €. L'autorisation peut donc porter sur une enveloppe maximale de 157 500 €.

Article budgétaire	Nature de la Dépense	Autorisation de Crédits T.T.C
2151	Réseaux de voirie	65 000 €
2152	Installations de voirie	65 000 €
2153	Réseaux divers	20 000 €
2158	Autres installations, matériel...	3 750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 750 €
<b>MONTANT TOTAL :</b>		<b>157 500 €</b>

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général 2021 dans les limites fixées ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**003/2021: Budget Général 2021: Ouverture de crédits pour le P.U.P rue de la Roche.**

Afin de pouvoir procéder au paiement et au recouvrement auprès des propriétaires, des dépenses prévues dans le cadre du P.U.P rue de la Roche (délibérations n°48,49 et 53/2020), il convient d'ouvrir les crédits suivants sur le budget général 2021 :

- Compte 4581 : Opérations sous mandat : Dépenses = 25 240,84 €
- Compte 4582 : Opérations sous mandat : Recettes = 25 240,84 €

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire à mandater et recouvrir les dépenses prévues au P.U.P rue de la Roche.
- De prévoir les crédits nécessaires comme susvisés au budget général 2021.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**004/2021: Travaux : Attribution du marché « Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la Traverse »**

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission appel d'offres s'est réuni ce jour en mairie avec le maître d'œuvre afin d'examiner les offres du marché « Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la Traverse ».

Les candidats retenus pour ce marché sont :

- Lot 1: Aménagement de surface - réseaux secs: la Société de Travaux Publics Lorraine (S.T.P.L)
- Lot 2 : Réseau d'eau potable: la Société de Travaux Publics Lorraine (S.T.P.L)
- Lot 4 : Réseau d'éclairage public: l'entreprise S.V.T

Le maître d'œuvre est chargé de notifier aux entreprises les attributions des lots susvisés.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver les candidats retenus pour les lots mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**005/2021: R.H : Assurance Santé contrat groupe avec le CDG 54 : Relance du marché.**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé par la délibération n°042, d'adhérer pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2016, à la convention de participation avec le C.D.G. 54 (Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle), pour l'assurance santé des agents communaux (agents titulaires et non titulaires) avec une participation de la Commune de 30€ mensuels par agent adhérent, quelque soit la formule de protection choisie par ce dernier.

Le marché actuel de ce contrat groupe avec le C.D.G 54, qui a débuté le 01/01/2016 arrive à son terme au 31/12/2021. Afin de pouvoir continuer à proposer à nos agents communaux, une offre adaptée à leurs besoins tant sur l'aspect de protection que sur l'aspect financier, une relance de marché est donc nécessaire.

Dans ce cadre, le point de départ consiste à mandater le C.D.G 54 pour lancer la consultation auprès des différents partenaires santé. Le Maire précise que même en ayant donné mandat au C.D.G 54, le Conseil Municipal garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe au 01/01/2022 si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui convient pas. Le C.D.G 54 rappelle que si la Commune souhaite mettre en place un

contrat d'assurance complémentaire santé, il nous faudrait suivre la procédure habituelle de passation de marché public.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De donner mandat au C.D.G 54 pour lancer une consultation auprès des partenaires santé pour le contrat groupe devant débuter le 01/01/2022.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**006/2021: ENEDIS : Extension du réseau électrique.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir mandater la facture d'ENEDIS relatif à l'extension du réseau électrique pour l'alimentation d'une habitation rue de la Voie Romaine, une délibération est nécessaire.

**Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver la prise en charge financière de l'extension du réseau électrique rue de la Voie Romaine.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
André FONTANA